



Association des directions des Cycles d'Orientation (**ADCO**)-Association des Directeurs d'École Primaire (**ADEP**)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (**ASMAF**)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (**AASP**)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (**AFCO**)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (**AFEP**)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (**AFPESS**)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (**AGF**)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (**AMCOFF**)-Association des professeurs du conservatoire (**APCF**)-Association de personnels des hautes écoles fribourgeoises et hautes écoles pédagogique (**APHEF-HES-SO**)-Service de l'enseignement obligatoire de langue française-Association du personnel de la police de sûreté (APPS)-Association du personnel administratif et technique de l'université (**APU / VPU**)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (**ASI**)-Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (**FAFE**)-Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone (**SPFF**)-Freiburger LogopädInnenverband (**FLV**)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Groupement des inspecteurs / inspectrices et des conseillers / conseillères pédagogique du canton de Fribourg-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (**LDF**)-Association du personnel forestier fribourgeois / Freiburger Forstpersonal (**APFF/FFP**)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (**AFCVNV**)

## Plan d'action 2022 et de législature 2022-2027 de la FEDE

Voici les thèmes qu'il est proposé de traiter durant l'année en cours et la législature à venir.

### 1. La Caisse de pension

Le dossier va continuer de nous occuper ces prochaines années. La FEDE revendique une ouverture des discussions concernant les professions pénibles dès le début de la législature. Une résolution dans ce sens a été envoyée au Conseil d'État à l'automne 2021. Le maintien de l'avance AVS reste également prioritaire pour la FEDE.

<b>Programme 2022</b>	<b>Programme de législature</b>
Création d'un groupe de travail pénibilité (avant juin 2022).	Diminution du montant de coordination (bas salaires, temps partiels).
	Assurer le taux crédité sur les comptes (2,5% pour assurer le niveau des rentes prévues dans le projet de révision de la loi) et l'équilibre entre la bonne santé de la caisse et la redistribution des plus-values des placements.

## 2. Conditions salariales et rémunération

Nous voulons nous assurer qu'il n'y aura pas de nouvelles mesures d'économie sur le personnel ces prochaines années. Des améliorations salariales sectorielles doivent encore être consenties par l'État. La FEDE tient aussi à l'objectif du maintien du salaire de carrière. Le pouvoir d'achat doit être maintenu pour les employés d'État. Nous voulons également revoir les règles de fixation des paliers et de la reconnaissance de l'expérience.

<b>Programme 2022</b>	<b>Programme de législature</b>
Adaptation des échelles de traitement avec compensation intégrale du renchérissement pour 2022.	EVALFRI, poursuite des évaluations des fonctions étatiques
Pratique de fixation des paliers à revoir, soit fixation des paliers à l'engagement, lors de promotion ou lors de l'obtention d'un diplôme en cours d'emploi (un CAS par exemple), élaboration d'une ordonnance ou directive avec implication des partenaires sociaux.	Reconnaissance de la pénibilité et discussion d'une indemnité pour travaux pénibles (cantonniers, forestiers bûcheron, autre...)
	Adaptation du montant de certaines indemnités
	Opportunité ou non de négocier une échelle de traitement avec introduction d'échelons différenciés (montant plus important en début de carrière)
	Revalorisation des échelles de traitement et des salaires suite aux mesures d'économie et aux augmentations des cotisations à la caisse de pension (baisse du salaire net)
	Valorisation de l'ancienneté et du salaire après une formation qualifiante
	Amélioration des conditions de prise de certains congés notamment en cas de maternité

### 3. Révision de la LPers et RPers et politique du personnel

Nous souhaitons remettre sur le tapis un certain nombre de revendications liées au statut du personnel. Une priorité : revoir et améliorer les mesures visant à préserver la santé des collaborateurs.

Programme 2022	Programme de législature
Groupe de travail compensation de la pénibilité condition de pré-retraite et indemnités	Revoir les congés spéciaux, rendez-vous médicaux, garde d'enfants, etc.
Analyse générale du dispositif de santé sécurité à l'Etat, mandat donné à la Commission Santé et sécurité au travail (CSST).	Évaluation des prestations, suivi de la mise en œuvre de l'ODE pour l'évaluation des prestations et son adaptation pour le secteur de l'enseignement
Mise en commun des banques de données concernant la santé des collaborateurs et statistique des cas et interventions de l'Espace Santé Social (ESS).	Congés syndicaux : revoir les critères de définition des activités syndicales
Début des discussions sur la reconnaissance de l'expérience, des règles de fixation des paliers et des conditions salariales en cas de promotion et de formation complémentaire	Révision du RPens et éventuellement harmonisation RPens DEE et DFAC
	Garde enfant malade et obligation de certificat médical à faire tomber ou à revoir
	CDD en chaine : limiter le renouvellement à trois puis transformation en CDI
	Modification RPens , selon les revendications de la FAFE
	Congé maternité et naissance prématurée, condition de décalage du congé
	Revoir la décharge pour raison d'âge pour les enseignants en introduisant par exemple un système de compte témoin tenant compte des heures de décharge ; si ces dernières n'ont pas été prises ou seulement partiellement, un paiement compensatoire à la LPP serait possible, à l'instar de ce que prévoit le plan de retraite pour la police.

#### 4. Santé et sécurité au travail

L'organisation de la prévention et de la prise en charge de la santé et sécurité au travail doit être fortement revue et améliorée, par exemple en introduisant une réelle médecine du travail à l'État de Fribourg. De plus, le fonctionnement et les prérogatives des commissions paritaires doivent être renforcés. Actuellement, l'organisme d'investigation – l'Espace Santé Social - en cas de plainte ou de conflit sur le lieu de travail n'a plus de moyens d'agir en cas de refus de médiation par une partie au conflit.

#### 5. Le HFR et secteur des soins

Le secteur hospitalier doit rester dans le giron de la LPers. Nous allons poursuivre notre action et contribuer à maintenir des conditions de travail acceptables pour maintenir les emplois dans le secteur public. Nous avons soutenu l'initiative pour les soins infirmiers forts. Parmi les conditions cadres permettant de rester un employeur attractif, nous souhaitons que l'Etat renforce sa politique de conciliation vie professionnelle et vie familiale en offrant plus de place de garde pour les hôpitaux et d'autres secteurs.

<b>Programme 2022</b>	<b>Programme de législature</b>
Extension des horaires de la crèche et création de places supplémentaires ; lancement d'une pétition et coordination d'actions de soutien au Grand Conseil.	Lobbying politique pour assurer un financement suffisant du HFR pour un maintien des prestations de soins de qualité et des conditions de travail supportables pour tout le personnel.
Interlocution et participation aux séances de conseil d'administration pour les points importants pour le personnel.	Reconnaissance salariale pour les infirmiers et infirmières
Discussion avec la médecine du travail sur les conditions de travail à l'HFR.	Amélioration des conditions cadres et négociation de mesures permettant une diminution du stress et de la pénibilité des conditions de travail
Répartition des postes	Discussion sur l'adaptation de la dotation là où c'est nécessaire
	Implication des associations de personnel dans les projets de réorganisation
	Mesure d'encadrement des élèves par les praticiens formateurs

## 6. Le partenariat social

La FEDE a été très loin dans l'engagement pour faire fonctionner le partenariat social. Nous devons clairement obtenir du Conseil d'Etat des améliorations nous permettant de travailler plus efficacement, notamment sous la forme d'heures mises à dispositions des délégué-e-s des associations pour représenter leurs collègues.

Nous voulons renforcer une réelle culture de la participation au sein de l'Administration cantonale.

<b><u>Programme 2022</u></b>	<b><u>Programme de législature</u></b>
Tout le personnel reçoit l'annonce des infos FEDE, si nécessaire négociation d'une charte	Le Conseil d'Etat promeut activement par des mesures concrètes le partenariat social auprès du personnel de l'Etat
Possibilité de venir présenter la FEDE aux nouveaux arrivants à l'Etat et dans les écoles (plan d'intervention à coordonner avec les associations membres).	Il facilite le contact de la FEDE avec le personnel
Participation de la FEDE à la journée des cadres	Il sensibilise les cadres au besoin de collaborer dans un état d'esprit constructif avec la FEDE, partenaire reconnu comme fiable par l'Etat employeur
Intervention au Conseil d'Etat pour que cessent l'utilisation des adresses professionnelles pour la diffusion d'informations syndicales	